



Ralentisseur pas aux normes

Par **ghyslaine03200**, le **24/06/2015** à **23:33**

Bonjour

Suite a des fuites sur des joints d'étanchéité l'assurance a décider de poser des dalles qui ferais en même temps ralentisseur.

Hélas sa déborde du sol par endroit de plus de 3 centimètre c est dangereux de plus 4 bandes assez rapprocher .

J'ai demander au syndic de venir voir elle déclare qu elle dois contacter l expert elle sais pas trop.

Le syndic a t il le droit de décider de travaux de ce type sans nous consulter je suis déléguer syndical

Sous combien de temps doivent t'il intervenir car c est dangereux

Par **moisse**, le **25/06/2015** à **08:16**

Bonjour,

Exposé incompréhensible.

Par analogie avec une situation que je connais, je déduis qu'il existe un parking en surface dominant un parking souterrain ou un sous-sol, qu'au niveau des joints fuites d'eau aboutissant dans le sous-sol, d'où la pose de bandes d'étanchéité assez épaisses pour constituer en même temps des ralentisseurs pour les fous furieux en voiture.

J'ai bon ??

Par **Lag0**, le **25/06/2015** à **08:37**

[citation]je suis délégué syndical [/citation]

Bonjour,

Quel rapport entre votre statut de délégué syndical et la situation que vous décrivez ? A moins que vous n'ayez voulu écrire membre du conseil syndical ?